

Novembre 2010

Page 1 :

- La rectrice fait son cinéma
- La vie est un long fleuve tranquille
- Massacre à la tronçonneuse

Page 2 :

- Le mépris
- Faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages

La rectrice fait son cinéma

Si vous avez manqué le début...

Depuis mars 2010, l'académie de Lille est dirigée par une nouvelle rectrice dont les discours et pratiques montrent une méconnaissance totale des réalités de nos métiers et de la situation de la région, un irrespect complet des personnels et de leurs élus, quand ils ne frisent pas purement et simplement le mensonge éhonté.

Une chose est sûre avec Marie-Jeanne PHILIPPE : le doigt sur la couture du pantalon, elle appliquera sans états d'âme les consignes de Châtel.

Petit florilège des propos tenus depuis la rentrée par la « plus haute autorité dans le domaine de l'Education » de l'académie.

« La vie est un long fleuve tranquille »



Stagiaires affectés à temps plein depuis la rentrée

: « Notre dispositif d'accompagnement par un tuteur et la mise à disposition de professeurs remplaçants pour faciliter cet encadrement a très bien marché. Nous n'avons que des retours positifs » (*La Voix du Nord*, 4.11.2010). Et ça ira mieux l'an prochain puisque « avec un master 2, les stagiaires auront déjà eu toute la formation pratique. » (Traduisez : ils auront été balancés en remplacement en mars-avril à temps plein et on ose appeler cela de la formation !)

➔ Pourtant, la rectrice « tout va bien » affirme : « **Dans cette académie, on fait un vrai effort pour accueillir les collègues.** »

Affectations des personnels hors discipline : plus d'une centaine de professeurs de STI sont envoyés en technologie en collège ; ceux de physique appliquée sont mis en demeure d'aller enseigner en maths et sont rejoints massivement cette année par une quarantaine de titulaires de physique chimie, alors qu'ils ne sont ni formés, ni volontaires ; des certifiés de langues enseignent en LP faute de recrutements nécessaires de PLP, plus de 90 postes en CDI sont occupés par des enseignants non-documentalistes... Les recours au tribunal administratif se multiplient, les arrêts maladie aussi ; une enseignante au moins a démissionné.

➔ Pourtant, pour la rectrice « tout va bien » : « **Contrairement (...) à ce qu'avancent les syndicats, normalement, il n'y a plus de difficultés cette année pour les professeurs de sciences physiques** ». (*La Voix du Nord*, 2.11.2010).

« Massacre à la tronçonneuse »

« Je suis une femme de chiffres et je travaille avec des tableaux de bord et des contrats d'objectifs pour les établissements. »

(*La Voix du Nord*, 16.04.2010)

« Certes, il y a eu des retraits d'emplois, mais dans un souci d'équité. (...) Je demande aux collègues qu'ils ne se focalisent pas sur les retraits d'emplois. Cela peut paraître rude sur certains établissements mais il faut aussi réfléchir à l'organisation. J'étais d'ailleurs très étonnée du nombre d'établissements dans la région. Est-ce qu'on ne peut pas repenser autrement ? » (*La Voix du Nord*, 16.04.2010)

« Je vais regarder de près les lycées qui ont moins de 300 élèves ou trois classes de 2nde : ces lycées seront "mis en réseau" avec les lycées voisins. "Je vais me pencher sur les résultats" des formations mises en places, ne seront maintenues que celles qui en produisent. » (*Visio conférence du 05/11 avec les chefs d'établissements*). Le CTPA du 16 novembre a confirmé les menaces sur l'existence de 25 établissements de l'académie à l'horizon 2012.

« J'ai eu la surprise d'observer que la prise en charge d'élèves handicapés par les AVSI est 50% plus forte dans l'académie de Lille qu'ailleurs : les Maisons Du Handicap doivent revoir leurs préconisations ». (*Visio conférence du 05/11 avec les chefs d'établissements*). En CTPA, elle a précisé que « ce sont des charges supplémentaires ».

« Le mépris »



➤ **Les TZR nommés à l'année hors zone, sans frais de déplacement ?** « Ils n'ont qu'à déménager » répond en substance la secrétaire générale en présence de la rectrice lors de l'audience accordée au snes le 06/10 et demandée depuis fin août...

➤ **Une seule solution... l'intimidation !** Dans tel établissement, un courrier est envoyé aux parents pour qu'ils ramènent dans le droit chemin leurs enfants partis manifester pour défendre leur avenir. Là ce sont des coups de fil aux enseignants par les IPR pour qu'ils acceptent d'être tuteurs malgré plusieurs refus fermes. Ici, ce sera le soutien affiché à un principal pour qu'il refuse de laisser un casier au représentant SNES ou encore pour réclamer la signature d'une convention avant de laisser tenir une heure d'info syndicale !

➤ **Institution d'un délit d'opinion ?**

Dernier épisode en date : de nombreux collègues ont reçu un courrier rectoral indiquant qu'on leur refuse une autorisation de cumul (interventions dans le supérieur, colles en prépa...) car ils ont « manifesté le souhait de ne pas occuper les fonctions de tuteur d'un professeur stagiaire au cours de l'année 2010/2011 »; en clair, ils ont signé la pétition collective de refus d'être tuteur d'un stagiaire temps plein, mission qui ne relève pourtant pas d'une obligation de service. La rectrice reconnaît ainsi l'efficacité de l'action syndicale et tente de la freiner en y répondant par des représailles mesquines, quitte à perturber sérieusement l'enseignement supérieur.

Mais s'appuyer sur la signature d'une pétition pour justifier un refus relève de la discrimination pour délit d'opinion : les pétitions ont manifestement été épluchées et ont entraîné un relevé nominatif des signataires. Sur ce point, nous avons alerté la Halde, la CNIL et la LDH et, bien sûr, les établissements du supérieur qui n'ont même pas été avertis que leur fonctionnement serait en péril !



« Faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages »

L'intersyndicale, à l'initiative de la FSU, a conditionné sa participation au CTPA du 16 novembre à l'obtention de réponses sur plusieurs points, dont le respect des droits syndicaux. M.J. Philippe a bien été obligée de s'expliquer et de reculer sur certains points; les questions à l'ordre du jour, n'ont été examinées que deux heures et quart après le début du CTPA :

RESPECT DES DROITS SYNDICAUX :

- Depuis l'an dernier, des personnels sont mis en demeure de signer un document administratif actant leur état de gréviste. A ce sujet, la rectrice a indiqué qu'elle ne demandait aucune signature. Il faudra faire respecter cela dans les établissements.
- Sur le droit de pétition (lire ci-contre, « Institution d'un délit d'opinion ? ») :
La rectrice a indiqué qu'elle a refusé des autorisations de cumul à seulement 80 collègues sur 1 500 demandes MAIS que les dossiers ont tous été réexaminés et que de nouvelles réponses ont été envoyées ce jour aux personnels concernés. Effectivement les fax sont arrivés dès le lendemain dans certains établissements.

FORMATION CONTINUE

Ecartées des réunions relatives à l'année en cours – manifestation là encore pour s'être dressées contre la destruction de la formation des stagiaires, même si toutes ne se sont pas engagées de la même manière sur la question... – les organisations syndicales se sont vues garantir par la rectrice le droit de participer à nouveau aux commissions en 2011-2012.

ET QUANT AUX HEURES SUPPLEMENTAIRES :

- *Les heures faites dans le supérieur doivent être intégrées dans nos maxima de services.*
- *En tout état de cause, il faut des postes dans le supérieur comme dans le 2nd degré.*
- *Refusons les HS dans le secondaire !*